



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Date de convocation : 11/05/2026

Date d'affichage : 11/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Gilles BIMONT, Fabrice LANGEVIN, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Fanie EVRARD (arrivée au point 47/26), Yann TROTEL, Candice BILLIER, Romain OSVALT (arrivée au point 50/26), Gilles LECLERC, Dominique DARBON

**Etaient Absents :** M. CAILLY Pascal a donné pouvoir à Ronald SAHUT  
Mme CLEMENT Priscille a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Mme Fanie EVRARD (jusqu'au point 46/26)  
M. Romain Osvalt (jusqu'au point 49/26)

Mme Marie-Laure DELAHAYE a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	17
Pouvoirs	2
Votants	19

**OBJET :**

**ACCORD DE PRINCIPE SUR LA MODIFICATION DU P.L.U. – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE « MAISON BLANCHE » SITUEES SUR LES COMMUNES DE SAINT AUBIN SUR SCIE ET ROUXMESNIL-BOUTEILLES**

Monsieur le Maire expose aux élus, le projet appelé « Maison blanche » qui se situe sur 3 communes : Saint Aubin sur Scie, Rouxmesnil-Bouteilles et Dieppe.

Le projet est présenté par le Cabinet RJP Biens immo. Le projet se compose de la façon suivante :

- Création d'une zone d'activités mixtes constituée de 4 bâtiments permettant d'accueillir des sociétés commerciales (telles que INTERSPORT, POINT P ...) mais aussi tertiaires
- Création de terrains à bâtir pour des activités plus artisanales

Le tout avec un parking visiteurs mutualisé.

Les voies seront adaptées pour la circulation des poids lourds et des voies d'accès logistiques seront réalisées pour l'approvisionnement des sociétés.

La gestion pluviale du site sera gérée à l'échelle globale de l'opération.

Le projet est impacté par des zones soumises à des fouilles archéologiques que nous excluons, dans un premier temps, du périmètre du permis d'aménager nous permettant de limiter les délais d'instruction : le périmètre du projet étant inférieur à 10ha, cela nous permet d'éviter l'étude d'impact

et d'envisager un dépôt de permis d'aménager en septembre 2026 pour permettre aux différentes sociétés de débiter leur exploitation fin 2027.

La surface impactée par ce projet sur la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles est de 3.665m<sup>2</sup>. Cependant le projet nécessite une modification du PLU des communes de Rouxmesnil-Bouteilles et Saint Aubin sur Scie afin de permettre une mise en cohérence des règlements des zones Aue (Rouxmesnil-Bouteilles) et 1Aue (Saint Aubin sur Scie).

Toutes les études ont été menées par le groupe RJP, la modification du PLU a déjà été réalisée par la Commune de Saint Aubin sur Scie et le cabinet souhaiterait déposer le permis de construire pour le mois de septembre 2026.

Au vu des nouveaux éléments présentés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Est favorable à la modification du P.L.U. de la Commune afin de ne pas empêcher la réalisation du projet
- Autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches auprès du cabinet Euclid qui a déjà effectué la modification du P.L.U. de la Commune de Saint Aubin Sur Scie

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,  
P. LEGOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260518-54-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026

Publication : 28/05/2026